



Bordeaux, le 9 avril 2020

Coronavirus : point de situation

Accueil vendredi 10 avril de 48 patients d'Ile-de-France dans différents établissements de la région Nouvelle-Aquitaine

Ces 48 patients seront acheminés **grâce à 2 TGV médicalisés qui arriveront dans l'après-midi du vendredi 10 avril**. Un premier train aura pour terminus Bordeaux et l'autre Angoulême avec un arrêt à la gare Poitiers-Futuroscope. Ces patients seront accompagnés pour le trajet par 8 équipes de Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux, Poitiers, Limoges, Niort) et par 4 équipes d'Ile-de France.

Les patients seront répartis **dans différents établissements de la région** :

Train arrivant à Bordeaux (total 24 patients)

- Hôpital inter-Armée (HIA) : 5 patients
- CHU Bordeaux : 12 patients
- Polyclinique Bordeaux Nord : 4 patients
- Clinique Saint-Augustin : 3 patients

Train arrivant à Angoulême, avec un arrêt à la gare Poitiers-Futuroscope (total 24 patients)

- CHU Poitiers : 9 patients
- CHU de Limoges : 4 patients
- CH de Brive : 2 patients
- CH de Périgueux : 2 patients
- CH Niort : 2 patients
- CH Angoulême : 3 patients
- CH Saintes : 2 patients

Le transfert au départ de la gare de Poitiers-Futuroscope vers Brive et Périgueux se fera en HéliSMUR.

Face à la pénurie de masques, le point sur les masques faits « maison »

Face aux tensions en approvisionnement en masques, les masques chirurgicaux/2R ou FFP2 sont à réserver en priorité aux soignants.

Pour la population des initiatives solidaires apparaissent et proposent des masques fabriqués en tissu ou papier. Il s'agit de masques faits « maison » mais on peut trouver aussi des tutoriels « do it yourself » sur les réseaux sociaux pour les fabriquer soi-même. Pour rappel, ces solutions ne répondent pas aux standards de qualité attendus par les professionnels de santé.

En général, **les masques en tissu non normés et non évalués ne sont pas des masques de soins prévus pour une exposition risquée**. Toutefois, ils peuvent permettre de limiter les projections, de faire obstacle à nos mains que l'on porte inconsciemment au visage plusieurs fois par heure et de répondre de ce fait, aux besoins en population générale.

Pour cela, ils doivent être confectionnés en respectant des principes élémentaires : être correctement utilisés et employés en complément de l'application stricte des gestes barrières. Sans respect de ces rudiments, leur utilisation peut être inefficace voire risquée.



! Les masques tissu/papier faits maison sont pour une utilisation exclusive en population générale. **Aucune efficacité de ces masques n'a été prouvée.**



Se laver les mains avant de le mettre en place.
Le retirer par l'arrière **par les élastiques ou les liens d'attache, puis se laver les mains.**



Quand il est porté, **il doit couvrir le nez et la bouche** et descendre en dessous du menton.

Il doit être muni de moyens de fixation permettant **de le tenir proche du visage** et si possible, d'un renfort rigide ou d'une attache permettant de mouler le haut du masque sur l'arête du nez.



Le masque doit être changé **toutes les 4 heures** ou **dès qu'il est mouillé ou souillé.**
S'il est jetable, après utilisation, s'en débarrasser **dans une poubelle équipée d'un sac plastique.**



Pour les masques en tissus :
Les laver **au minimum 60° en machine pendant au moins 30 min**, les sécher mécaniquement puis les repasser à 120° pour refaire les plis.



Recommandations et patron masque en tissu AFNOR

<https://www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international>

Le masque en papier du Pr Garin

https://www.youtube.com/watch?v=7Lg0jnJ3hEo&feature=emb_title

L'AFNOR a mis à disposition des industriels à même de lancer des fabrications en série, des artisans, et des particuliers, un modèle de masque avec des recommandations (choix du tissu...) et un patron de couture. Il est bien précisé que c'est un équipement pouvant apporter une réponse en population générale et saine.

👁 <https://www.afnor.org/actualites/masque-barriere-france-international>

Mais c'est un modèle qui demande de l'expérience en couture et qui peut être difficile à réaliser. De nombreux tutos existent proposant des aménagements pour faciliter sa réalisation.

Par ailleurs, le **Professeur Garin**, médecin du travail a proposé un tutoriel facile pour créer un masque en papier. Il a l'avantage d'être jetable et d'éviter l'entretien rigoureux que nécessitent les masques en tissus après leur utilisation et assurer l'élimination de toute trace du virus.

👁 <https://www.youtube.com/watch?v=7Lg0jnJ3hEo&feature=youtu.be>

Protéger en priorité les personnes à risque

Le dernier point hebdomadaire de Santé publique sur l'épidémie de coronavirus nous rapporte que 62% des personnes en réanimation souffraient d'autres maladies et que 57% étaient âgées de plus de 65 ans. De plus, 62% des décès en France ont eu lieu chez des personnes avec comorbidités et 90% de ces personnes étaient âgées de 65 ans et plus.

Ainsi les personnes âgées et les personnes déjà atteintes par d'autres pathologies présentent un risque plus important de développer des formes graves d'infection au coronavirus et d'être hospitalisées. Le Haut conseil de la santé publique (HCSP) a établi la liste de ces personnes :

-
- ▶ Les personnes âgées de 70 ans et plus (même si les patients entre 50 ans et 70 ans doivent être surveillés de façon plus rapprochée) ;
 - ▶ Les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
 - ▶ Les malades atteints de cirrhose au stade B au moins ;
 - ▶ Les patients aux antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle, ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, chirurgie cardiaque ;
 - ▶ Les diabétiques insulinodépendants ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) ;
 - ▶ Les insuffisants respiratoires chroniques sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
 - ▶ Les personnes avec une immunodépression :
 - ▶ médicamenteuses : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou une corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - ▶ infection à VIH non contrôlé avec des CD4 <200/mn ;
 - ▶ atteint d'hémopathie maligne en cours de traitement ;
 - ▶ présentant un cancer métastasé ;
 - ▶ consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souche hématopoïétiques ;
 - ▶ les femmes enceintes ;
 - ▶ Les personnes présentant une obésité morbide (indice de masse corporelle > 40kg/m² : par analogie avec la grippe A(H1N1).

Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/communiqués-de-presse/article/covid-19-procedure-d-arret-de-travail-simplifiée-pour-les-personnes-vulnérables>

La protection de ces personnes est donc primordiale et elle peut être renforcée par nos actions collectives.

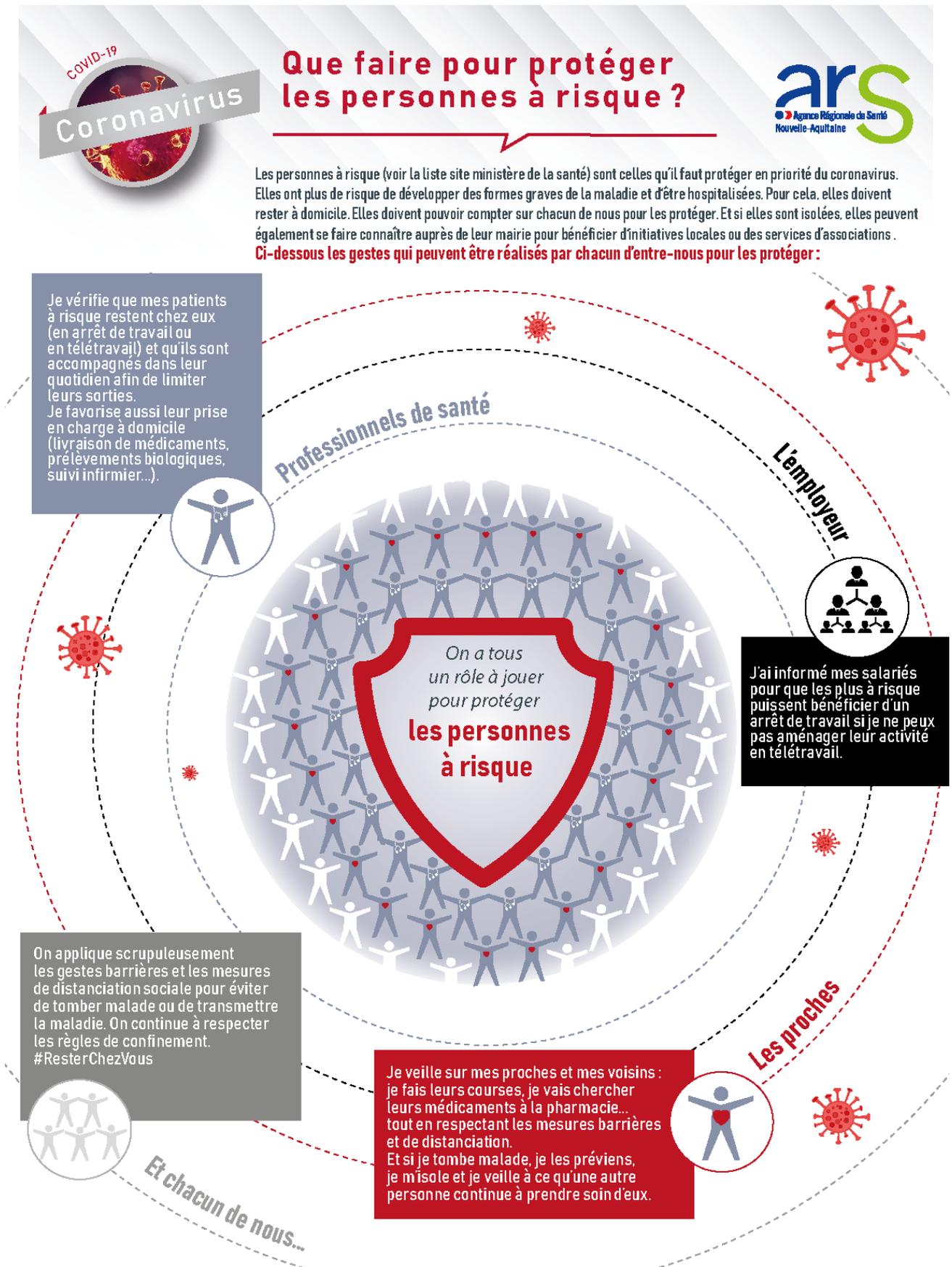
Les professionnels de santé connaissent leurs patients à risque et dans ce contexte de crise exceptionnel, ils s'assurent, que ceux-ci restent à domicile avec un arrêt de travail, si nécessaire, grâce au dispositif exceptionnel de l'Assurance maladie (<https://declare.ameli.fr>). Ils veillent par ailleurs à ce qu'ils soient accompagnés dans leur quotidien et ils favorisent leur prise en charge à domicile : prélèvements laboratoire, suivi infirmier, livraison de médicaments...

Les employeurs et les services de santé au travail peuvent rappeler à leurs employés les aménagements en télétravail et la possibilité d'un arrêt d'un travail si cela n'est pas réalisable. Ils peuvent aussi renforcer l'application des gestes barrières au sein de leur entreprise et veiller au réaménagement des habitudes de travail et des espaces pour éviter les contacts et la proximité entre salariés.

Les proches ou les voisins sont quant à eux les « anges gardiens » des personnes à risque. Pour leur éviter d'avoir à sortir et donc de s'exposer, les proches et les voisins peuvent leur rendre des services comme faire leurs courses ou aller chercher leurs médicaments. Elles doivent appliquer scrupuleusement les gestes barrières pour éviter de tomber malade car elles sont leur dernier rempart à la maladie. Mais, si malgré toutes ces précautions, elles tombent malades, elles doivent

s'isoler en s'assurant qu'une autre personne peut veiller sur leur proche fragile.

Pour finir, nous avons **tous un rôle à jouer** en appliquant les gestes barrière et en restant mobiliser pour le respect du confinement malgré les belles journées et l'approche des vacances. [Infographie ci-dessous à télécharger sur notre site](#)



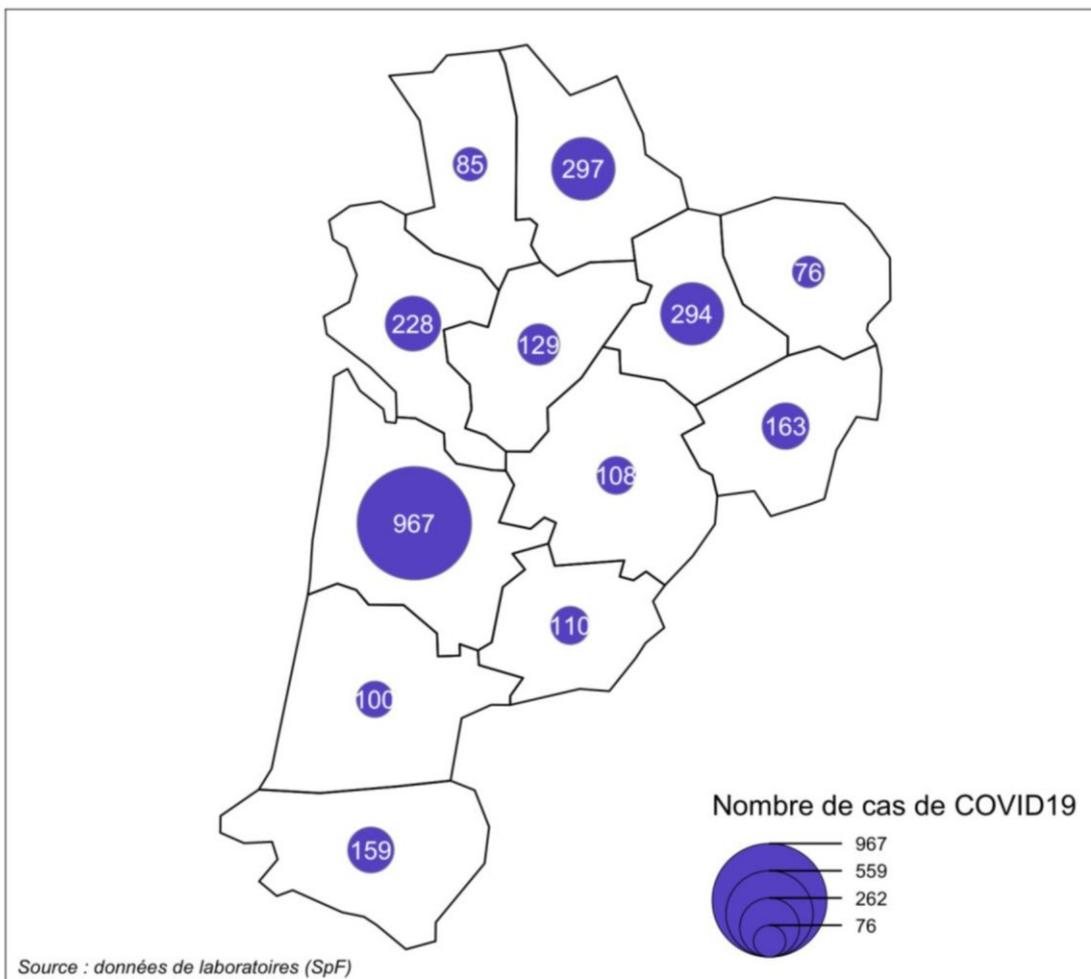
Point sur l'évolution de l'épidémie de Covid-19 en Nouvelle-Aquitaine

L'ARS Nouvelle-Aquitaine communique désormais quotidiennement les chiffres départementaux fiabilisés par Santé publique France en intégrant une répartition géographique.

>> Cas confirmés rapportés par les laboratoires de Nouvelle-Aquitaine

L'épidémie poursuit sa progression dans notre région avec **141 nouveaux cas confirmés recensés par Santé publique France le 8 avril**, ce qui porte le total à **2 804 cas confirmés dans la région** depuis le début de l'épidémie. (Pour rappel, ces chiffres ne comprennent pas toutes les personnes non testées Covid-19 identifiées par la médecine de ville. Par ailleurs, les chiffres des départements comprennent des cas n'ayant pas été encore géolocalisés et attribués au département du laboratoire qui a réalisé le test).

| Nombre de cas de Covid-19 par département en Nouvelle-Aquitaine au 08 avril 2020



(Source : Santé publique France)

>> Prise en charge et décès en Nouvelle-Aquitaine

- **792 personnes sont actuellement hospitalisées** ⁽¹⁾ (- 5 par rapport à la veille)
- **241 personnes sont actuellement en réanimation ou en soins intensifs** ⁽¹⁾ (- 1 par rapport à la veille)
- **789 personnes sont sorties guéries de l'hôpital** depuis le début de l'épidémie ⁽¹⁾ (+ 50 par rapport à la veille)
- Depuis le début de l'épidémie, **on déplore 173 décès** ⁽¹⁾ **parmi les personnes hospitalisées** (+ 8 par rapport à la veille).

⁽¹⁾ Source Santé publique France Nouvelle-Aquitaine au 09/04 à 14h

| Nombre de cas de Covid19, données SI-VIC, au 09 avril 2020 en Nouvelle-Aquitaine

| | Hospitalisations en cours N (%) | Dont réanimation N (%) | Retour à domicile N (%) | Décès N (%) |
|----------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------|-------------|
| TOTAL | 792 | 241 | 789 | 173 |
| DEPARTEMENTS¹ | | | | |
| Charente (16) | 11 (1%) | 4 (2%) | 28 (4%) | 8 (5%) |
| Charente-Maritime (17) | 80 (10%) | 23 (10%) | 54 (7%) | 21 (12%) |
| Corrèze (19) | 44 (6%) | 10 (4%) | 29 (4%) | 12 (7%) |
| Creuse (23) | 29 (4%) | 10 (4%) | 6 (1%) | 4 (2%) |
| Dordogne (24) | 22 (3%) | 6 (2%) | 25 (3%) | 1 (1%) |
| Gironde (33) | 282 (36%) | 87 (36%) | 423 (54%) | 62 (36%) |
| Landes (40) | 30 (4%) | 14 (6%) | 29 (4%) | 8 (5%) |
| Lot-et-Garonne (47) | 29 (4%) | 7 (3%) | 16 (2%) | 4 (2%) |
| Pyrénées-Atlantiques (64) | 95 (12%) | 28 (12%) | 79 (10%) | 14 (8%) |
| Deux-Sèvres (79) | 36 (5%) | 10 (4%) | 18 (2%) | 9 (5%) |
| Vienne (86) | 59 (7%) | 22 (9%) | 45 (6%) | 19 (11%) |
| Haute-Vienne (87) | 74 (9%) | 20 (8%) | 37 (5%) | 11 (6%) |

(Source : Santé publique France)

>> Situation dans les EHPAD de Nouvelle-Aquitaine

Au 9 avril à 9h, **140 EHPAD** (+ 3 établissements par rapport à la veille) sur les **898 de Nouvelle-Aquitaine** (soit **15,5 %**) ont déclaré un ou plusieurs cas possibles ou confirmés de COVID-19 parmi des résidents ou le personnel.

- Parmi ces signalements, **626 résidents ont été comptabilisés confirmés ou cas possibles** (suspects présentant des symptômes) Covid-19 (+ 10 par rapport à la veille),
- Parmi ces cas possibles ou confirmés, **34 sont décédés au sein des établissements** (+ 2 par rapport à la veille),
et **21 sont décédés à l'hôpital** (+ 2 par rapport à la veille - ces derniers sont donc inclus dans l'indicateur « nombre de décès parmi les personnes hospitalisées » ci-dessus).

A noter ! Ces chiffres sont **les données déclaratives** qui ont été transmises par les établissements entre le 1^{er} mars et le 9 avril 2020 à 9h.

| Nombre de signalements, de cas de COVID19 et de décès chez les résidents en EHPAD et autres EMS, Nouvelle-Aquitaine, du 01 mars 2020 au 09 avril 2020 à 9h00

| | Données en Ehpads par département | | | | | | | | | | | | Total régional Ehpads | Total régional autres EMS | Total régional tous étabts |
|---|-----------------------------------|----|----|----|----|-----|----|----|----|----|----|----|-----------------------|---------------------------|----------------------------|
| | 16 | 17 | 19 | 23 | 24 | 33 | 40 | 47 | 64 | 79 | 86 | 87 | | | |
| Nombre de signalements ¹ | 5 | 20 | 2 | 4 | 10 | 40 | 3 | 4 | 26 | 11 | 11 | 4 | 140 | 90 | 230 |
| Nombre de cas total ^{2,4} | 5 | 64 | 1 | 6 | 31 | 284 | 2 | 12 | 67 | 13 | 91 | 50 | 626 | 188 | 814 |
| Nombre de décès dans l'établissement ^{3,4} | 2 | 2 | 0 | 0 | 1 | 10 | 0 | 0 | 2 | 0 | 13 | 4 | 34 | 0 | 34 |
| Nombre de décès à l'hôpital ^{3,4} | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 12 | 0 | 1 | 0 | 0 | 6 | 0 | 21 | 1 | 22 |

¹Un signalement est défini par la survenue d'au moins un cas COVID-19 confirmé ou possible dans l'établissement parmi les résidents ou personnel

²Cas confirmés et possibles chez les résidents

³Cas confirmés et possibles décédés chez les résidents

⁴Données issues du dernier bilan transmis par l'établissement

(Source : Santé publique France)

Conduite à tenir

Vous avez des symptômes (toux, fièvre) qui vous font penser au Covid-19 :

- ▶ Restez à domicile
- ▶ Evitez les contacts
- ▶ Appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet (vous pouvez également bénéficier d'une téléconsultation)

Si vos symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et des signes d'étouffement :

- ▶ **Appelez le 15**
- ▶ Ne vous déplacez surtout pas chez votre médecin ou aux urgences

Coronavirus : comment limiter la propagation du virus pour se protéger soi et les autres ?

L'action de tous est indispensable pour freiner la propagation du virus. Des gestes simples et de bon sens doivent être adoptés par tous pour préserver sa santé et celle de son entourage :

- ▶ **Se laver les mains très régulièrement,**
- ▶ **Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir,**
- ▶ **Utiliser des mouchoirs à usage unique,**
- ▶ **Saluer sans se serrer la main, arrêter les embrassades,**
- ▶ **Demeurer à au moins 1 mètre d'autrui,**
- ▶ **Rester chez soi**
- ▶ **Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :**
 - Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
 - Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
 - Se rendre auprès d'un professionnel de santé,
 - Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
 - Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :

0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19

ars-na-contact-covid19@ars.sante.fr

Contact presse :

Agence régionale de santé Nouvelle-Aquitaine

N° presse dédié Coronavirus : 06 65 24 84 60

ars-na-communication@ars.sante.fr